

CESSATION D'ACTIVITÉ NON SALARIÉE SUITE À LIQUIDATION JUDICIAIRE / PROCÉDURE DE CONCILIATION

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé lors d'une cessation d'activité non salariée suite à liquidation judiciaire / procédure de conciliation.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

PERECO/PERECOI



DÉLAI POUR
FAIRE LA DEMANDE

AUCUN



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

UNE SEULE FOIS

FAIT GÉNÉRATEUR

- Liquidation judiciaire de l'entreprise
- Procédure de conciliation

DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- Date du jugement de liquidation judiciaire
- Date de la demande du président du tribunal de commerce

A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

CESSATION D'ACTIVITÉ NON SALARIÉE SUITE À LIQUIDATION JUDICIAIRE / PROCÉDURE DE CONCILIATION



LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

Liquidation judiciaire (1 justificatif)



Date du fait générateur: date du jugement de liquidation judiciaire

Copie du jugement du tribunal de commerce mentionnant la liquidation judiciaire de l'entreprise

OU

Récépissé de radiation du RCS ou du répertoire des métiers ou attestation de cessation d'activité de l'URSSAF

OU

Justificatif relatif à la fonction du titulaire dans l'entreprise

Procédure de conciliation (1 justificatif)



Date du fait générateur: date de la demande du président du tribunal de commerce

Copie de la demande du président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation

OU

Accord du titulaire

OU

Justificatif relatif à la fonction du titulaire dans l'entreprise



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conditions d'application

Ce même cas de déblocage intervient sous la forme d'un règlement unique et ne peut donc donner lieu à des remboursements successifs.



Évènement exclu

Aucun

